MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la deuxième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 4 mars 2019, à 20 heures à l'endroit habituel.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Carole Denis	Directrice générale
	Mme	Sylvie Chaput	Secrétaire-trésorière adjointe
Absence motivée :	Mme	Marie-Ève Leduc	Conseillère

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 février 2019
4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions
7. Administration
   a) Dépôt à terme
   b) Adhésion à l'ADMQ 2019
   c) Congrès de l'ADMQ 2019 – Inscription
   d) Vente pour défaut de paiement de taxes – Transmission à la MRC des Maskoutains
   e) Règlement numéro 2019-01 – Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
   f) Adoption – Règlement 2019-01 modifiant le règlement 2017-02 relatif au zonage afin d'abolir la zone C-101 et de l'intégrer à même la zone CH-102
   g) Conditions de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière
   h) Conditions de travail de la secrétaire-trésorière adjointe et de l'adjointe administrative
   i) Système de communication radio – Partage des frais du réseau avec la Municipalité de Saint-Jude
   j) Adoption – Politique de gestion des plaintes
   k) Identification des priorités d'action 2019-2020 pour la Sûreté du Québec

8. R.A.R.C.
   a) Procès-verbal de la RARC
   b) Dépôt du rapport financier 2018 de la RARC

9. Transport
   a) Résolution attestant l'utilisation Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien du réseau routier local
   b) Entretien des chemins l'hiver – Année optionnelle – Avis de renouvellement
   c) Location d'une gratte pour l'entretien des chemins
   d) Location du garage – Renouvellement du bail
   e) Reconstruction du rang Fleury – Étude géotechnique – Mandat
   f) Éclairage des rues au DEL – Offres de service
   g) Scellement de fissures – Offres de service
   h) Branchement d'internet au garage municipal – Offres de service

10. Hygiène du milieu
    a) Procès-verbal de la RIAM
    b) Dépôt du rapport financier 2018 de la RIAM
    c) Procès-verbaux de la MRC
    d) Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – Demande de service auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est

11. Loisirs et culture
    a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal de février 2019
    b) OTJ St-Bernard inc. – Dépôt des revenus et dépenses de janvier 2019
    c) OTJ St-Bernard inc. – Bilan du tournoi de ballon-balai
    d) Surveillance du Pavillon des Loisirs – Embauche d'Arianne Palardy

e) Entretien de la patinoire
f) Matinées gourmandes – Édition 2019 – Déclaration d'intérêt de participation
g) Défi Santé 2019

12. Autres sujets
a) Proclamation – Avril est le Mois de la jonquille
b) Proclamation – Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme – 2 avril
c) Demande d'appui financier – Association des parents d'enfants handicapés Richelieu-Val-Maska

13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Adoption de l'ordre du jour

2019.03.01 Sur la proposition de Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. Adoption du procès-verbal du 4 février 2019

2019.03.02 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 tel que déposé.

4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 28 février 2019 ont été déposés au conseil.

États des résultats au 28 février 2019

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE		
CONCILIATION BANCAIRE		
AU 28 FÉVRIER 2019		
Solde au compte courant au 31 janvier 2019	66 303.97 $	
Plus :		
Dépôts	42 441.06 $	
Déboursement du prêt - réseau d'égout	- $	
Subvention FCCQ - paiement	129 907.38 $	
Déboursement du refinancement	1 269 209.48 $	
Transfert de l'épargne à terme	256 000.00 $	
Revenus d'intérêts/ristourne		
Total des revenus	**1 697 557.92 $**	
Moins:		
Déboursés	(104 581.43) $	
Salaires	(10 403.87) $	
Paiement direct assurance collective La Capitale	(863.85) $	
Placement à l'épargne à terme	- $	
Frais de caisse	(35.00) $	
Frais d'intérêt sur la marge de crédit	(249.43) $	
Remboursement du prêt 1 - Financière Banque nationale	(1 358 000.00) $	
Remboursement de la dette à long terme - capital et intérêt	(166 565.00) $	
Total des déboursés	**(1 640 698.58) $**	
Solde compte courant		**123 163.31**
Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 28 février 2019	126 306.36 $	
Plus : dépôt en circulation	- $	
14648	100.00 $	
14692	1 000.00 $	
14697	1 011.79 $	
14727	1 031.26 $	
Total	**3 143.05 $**	
Preuve		**123 163.31**
		0.00
Bilan au 28 février 2019		
Solde au compte fonds d'administration	61 238.90 $	
Part de qualification	5.00 $	
Épargne à terme - Fonds d'administation	100 245.78 $	
Épargne à terme - Fonds de roulement	76 620.60 $	
Grand total	**238 110.28 $**	
Marge de crédit au 31 janvier 2019 (part du gouv. Qc)	**82 370.72 $**	
Remboursement de la dette au 28 février 2019		
Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. Sur 10 ar	2 265 600.00 $	
Remboursement du capital	(147 000.00) $	
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	**2 118 600.00 $**	

2019.03.03 Sur la proposition de Isabelle Hébert
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier du mois de février 2019 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au mois de mars 2019 tel que soumis pour un montant total de 103 307.61 $;

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en février ont été remis à chacun des membres du conseil.

M. Jean Léveillé, inscpecteur municipal, fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois.

6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

7. Administration

a) Dépôt à terme

2019.03.04 Sur la proposition de Emmanuel Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 166 000 $ du compte Avantage entreprise au compte avec opérations.

b) Adhésion à l'ADMQ 2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité a engagé Madame Carole Denis en tant que directrice générale et secrétaire-trésorière ;

CONSIDÉRANT que Madame Denis aurait avantage à être membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et qu'elle devra suivre la formation pour obtenir la certification de DMA ;

2019.03.05 Sur la proposition de Isabelle Hébert
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de payer les frais d'adhésion de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carole Denis, en tant que nouvelle membre de l'ADMQ pour l'année 2019 au montant de 865 $ plus les taxes applicables, incluant un cours de la formation de DMA, et d'ajouter l'assurance juridique au montant de 348 $ plus les taxes applicables.

c) Congrès de l'ADMQ 2019 – Inscription

2019.03.06 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'INSCRIRE Madame Carole Denis, directrice générale et secrétaire-trésorière, au Congrès de l'Association des Directeurs généraux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec du 12 au 14 juin prochain ;

DE PAYER les frais d'inscription au montant de 539 $ plus les taxes applicables ainsi que ses frais de déplacement et d'hébergement sur présentation de pièces justificatives.

d) Vente pour défaut de paiement de taxes – Transmission à la MRC des Maskoutains

ATTENDU que la directrice générale a déposé au conseil la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.03.07 Sur la proposition de Isabelle Hébert
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale à transmettre l'immeuble suivant pour être vendu pour défaut de paiement de taxes municipales à la MRC les Maskoutains à moins que lesdits arrérages et les frais ne soient payés au préalable :

Matricule : 3475-98-2656
Lot : 2 708 412
Adresse civique : 857, route Amyot

QUE Madame le maire Francine Morin ou la directrice générale Madame Carole Denis soit nommée pour représenter la Municipalité lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu en 2019 à la MRC les Maskoutains (art. 1038 cm).

e) Règlement numéro 2019-01 – Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

La directrice générale dépose les certificats relatifs au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 2019-01 amendant le Règlement 2017-02 relatif au zonage afin d'abolir la zone C-101 et de l'intégrer à même la zone

CH-102.

Il est certifié :

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2019-01 amendant le Règlement 2017-02 relatif au zonage afin d'abolir la zone C-101 et de l'intégrer à même la zone CH-102 est de soixante (60) ;

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de dix-sept (17) ;

QUE le nombre de demandes faites au cours de la période d'enregistrement en date du 18 février 2019 fut de zéro (0) ;

QUE ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter conformément aux dispositions de la Loi.

f) Adoption – Règlement 2019-01 modifiant le règlement 2017-02 relatif au zonage afin d'abolir la zone C-101 et de l'intégrer à même la zone CH-102

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification règlementaire et qu'il souhaite accéder à la demande ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné par la conseillère Isabelle Hébert qui a déposé et présenté le projet de règlement lors de la séance du 14 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 14 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a tenu une assemblée publique de consultation le 4 février 2019 au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* ;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 4 février 2019 ;

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 2019-01 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage afin d'abolir la zone C-101 et de l'intégrer à même la zone CH-102 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 18 février 2019 ;

2019.03.08 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter sans changement le Règlement numéro 2019-01 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage afin d'abolir la zone C-101 et de l'intégrer à même la zone CH-102.

g) Conditions de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière

2019.03.09 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'approuver les conditions de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Carole Denis, pour l'année 2019, tel qu'entendu entre les parties.

h) Conditions de travail de la secrétaire-trésorière adjointe et de l'adjointe administrative

2019.03.10 Sur la proposition de Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'approuver les conditions de travail de la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Sylvie Chaput, et de l'adjointe administrative, Madame Geneviève Bureau, pour l'année 2019.

D'AUTORISER Madame Francine Morin, maire, et Madame Carole Denis, directrice générale, à signer les conditions de travail au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

i) Système de communication radio – Partage des frais du réseau avec la Municipalité de Saint-Jude

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion du Conseil.

j) Adoption – Politique de gestion des plaintes

ATTENDU que le conseil de la Municipalité souhaite préciser le rôle des membres du personnel, harmoniser les approches et coordonner les actions en matière de réception, de traitement et de suivi des plaintes ;

ATTENDU qu'un projet de politique de gestion des plaintes a été déposé au conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.03.11 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter la Politique de gestion des plaintes tel que déposé.

k) Identification des priorités d'action 2019-2020 pour la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique de la MRC des Maskoutains a convenu d'entreprendre une consultation auprès des municipalités afin d'identifier quelles sont les priorités d'actions du service de police pour 2019-2020 ;

2019.03.12 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'informer la MRC des Maskoutains ainsi que la Sûreté du Québec MRC des Maskoutains, des priorités d'actions retenues par la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville soit :

- Opérations de surveillance en sécurité routière (opérations ciblées de cinémomètre et surveillance du transport lourd) ;
- Sécurité dans les parcs (patrouille et présence active au parc François-Xavier-Desrosiers et parc-école Au Petit-Vent – rue de l'École) ;
- Réaliser des activités de prévention (transmettre des chroniques de prévention à publier dans le journal municipal Le Bermigeois)

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC) est remis aux membres du conseil. Madame Francine Morin donne verbalement le résumé de la dernière séance du conseil de la RARC.

b) Dépôt du rapport financier 2018 de la RARC

Le rapport financier 2018 de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre a été remis à chacun des membres du conseil.

9. Transport

a) Résolution attestant l'utilisation Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien du réseau routier local

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 71 503 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

2019.03.13 Sur la proposition de Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien du réseau routier local.

b) Entretien des chemins l'hiver – Année optionnelle – Avis de renouvellement

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et Excavation Michel Lemay ont signé un contrat d'entretien des chemins l'hiver valide pour une période de trois (3) ans, soit pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut, à l'expiration de la troisième année du contrat, renouveler le contrat pour une période additionnelle d'une (1) année, soit la saison 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit aviser l'entrepreneur, par écrit, au plus tard le 1er mai 2019 si elle souhaite se prévaloir de cette année additionnelle, à défaut de quoi le contrat se terminera à la fin de la saison 2018-2019 ;

2019.03.14 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'informer par écrit Excavation Michel Lemay que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a l'intention de poursuivre le contrat d'entretien des chemins en hiver pour la saison 2019-2020 au prix soumis de 64 000 $ plus les taxes applicables.

c) Location d'une gratte pour l'entretien des chemins

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville doit entretenir des chemins en pierre sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude par sa résolution numéro 2019-02-061 propose une entente de location d'une gratte pour l'entretien des chemins au tarif de 250,00 $ par jour ;

2019.03.15 Sur la proposition de Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'accepter l'offre de location de la gratte pour l'entretien des chemins non asphaltés selon un tarif de 250,00 $ par jour et aux conditions énumérées dans la résolution numéro 2019-02-061 de la Municipalité de Saint-Jude, en considérant que les frais d'entretien devront être partagés au prorata de l'utilisation.

d) Location du garage – Renouvellement du bail

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a signé une entente de location de cinq (5) ans d'un garage avec Entreprise S. Gaudette ;

CONSIDÉRANT que Entreprise S. Gaudette a fait parvenir un courriel à la Municipalité confirmant la proposition de renouvellement du bail aux mêmes conditions que celles stipulées dans la présente entente de location ;

Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'accepter le renouvellement de l'entente de location du garage situé au 349, rue Principale, avec Entreprise S. Gaudette pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2025, et ce, aux mêmes conditions que l'entente actuellement en cours ;

D'AUTORISER Madame Francine Morin, maire, et Madame Carole Denis, directrice générale, à signer l'entente du bail au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

e) Reconstruction du rang Fleury – Étude géotechnique – Mandat

Ce dossier est reporté à la prochaine séance du Conseil.

f) Éclairage des rues au DEL – Offres de service

Ce dossier est reporté à la prochaine séance du Conseil.

g) Scellement de fissures – Offres de service

CONSIDÉRANT que certaines chaussées fissurées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville doivent être scellées;

CONSIDÉRANT que le scellement de fissures représente l'un des procédés les plus importants d'un programme d'entretien préventif;

CONSIDÉRANT que ce procédé retarde les dégradations de la chaussée en prévenant l'infiltration de l'eau et des matériaux incompressibles dans les couches sous-jacentes de la chaussée.

2019.03.17 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme Scellement Flextech pour le scellement des fissures sur plusieurs tronçons pour une longueur totale de 5 000 mètres linéaires.

h) Branchement d'internet au garage municipal – Offres de service

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure étant donné le manque d'informations.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal de la RIAM

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil. Le conseiller Guy Robert, délégué à la RIAM, donne verbalement le résumé de la dernière séance de la RIAM.

b) Dépôt du rapport financier 2018 de la RIAM

Le rapport financier 2018 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis à chacun des membres du conseil.

c) Procès-verbaux de la MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains ont été remis aux membres du conseil. Madame le maire Francine Morin donne verbalement le résumé de la dernière séance du conseil ainsi que celle du comité administratif de la MRC des Maskoutains.

d) Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – Demande de service auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « *assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC* » ;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales ;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est

et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.03.18 Sur la proposition de Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à permettre à ses citoyens, au nombre de 596, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2019 ;

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement ; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISSS de la Montérégie-Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

11. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal de février 2019

Le procès-verbal du mois de février 2019 de l'O.T.J. St-Bernard inc. est remis aux membres du conseil. Le conseiller Guy Robert, délégué substitut aux loisirs, donne verbalement le résumé de la réunion de l'O.T.J. St-Bernard.

b) OTJ St-Bernard inc. – Dépôt des revenus et dépenses de janvier 2019

La directrice générale dépose la conciliation bancaire de janvier 2019 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1er janvier 2019	18 958,00 $
Revenus	13 213,10 $
Dépenses	(7 166,46 $)
Solde au compte au 31 janvier 2019	25 004,64 $
Chèques en circulation	(7 263,92 $)
Montant disponible	17 740,72 $

c) OTJ St-Bernard inc. – Bilan du tournoi de ballon-balai

L'état des résultats du tournoi de ballon-balai au 28 février 2019 a été remis aux membres du conseil.

Revenus :	4 467,70 $
Dépenses :	(2 225,45 $)
Excédent :	2 241,25 $

d) Surveillance du Pavillon des Loisirs – Embauche d'Arianne Palardy

CONSIDÉRANT que la surveillance du Pavillon des loisirs durant la saison de patinage est assurée par Monsieur Mathias Palardy ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Mathias Palardy n'est pas disponible les lundis, mardis et mercredis durant les heures d'ouverture du Pavillon ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite que le Pavillon des Loisirs soit ouvert selon l'horaire prévu et qu'il y ait une personne de plus de 16 ans sur place ;

CONSIDÉRANT que la saison de patinage tire à sa fin et que le besoin de surveillance doit être comblé rapidement ;

CONSIDÉRANT que Madame Ariane Palardy peut s'occuper de la surveillance du Pavillon en remplacement de Monsieur Mathias Palardy lorsque celui-ci est absent ;

2019.03.19 Sur la proposition de Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présent d'engager Madame Ariane Palardy pour la surveillance au Pavillon des Loisirs en remplacement de Monsieur Mathias Palardy lorsqu'il n'est pas disponible et de l'inclure au contrat révisé de ce dernier ;

QUE son embauche soit rétroactive au 11 février 2019.

e) Entretien de la patinoire

CONSIDÉRANT la résolution 2019.02.10 de l'OTJ St-Bernard inc. qui demande à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville de reprendre la gestion de l'entretien de la patinoire qui comprend l'arrosage et le déneigement pour la prochaine saison ainsi que les suivantes ;

2019.03.20 Sur la proposition de Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présent d'accepter de reprendre la responsabilité de l'entretien de la patinoire qui comprend l'arrosage et le déneigement pour la prochaine saison ainsi que les suivantes.

f) Matinées gourmandes – Édition 2019 – Déclaration d'intérêt de participation

CONSIDÉRANT la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2019, chapeautées par la MRC des Maskoutains et financées en partie par le Fonds de développement rural (FDR) ;

CONSIDÉRANT que cet évènement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu ;

CONSIDÉRANT que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de huit municipalités, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.03.21 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 h à 13 h ; préférablement le 10 ou le 17 août 2019 ; et

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, dont minimalement une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau chaude (60 degrés minimum) et potable à moins de 10 mètres des kiosques, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur ; et

DE S'ENGAGER à fournir une personne-ressource employée par la municipalité qui travaillera à la mise en place des Matinées gourmandes sur son territoire, un samedi de 7 h à 15 h ; et

DE S'IMPLIQUER à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

g) Défi Santé 2019

Ce dossier est reporté à la prochaine séance du Conseil. Madame Bureau présentera les activités primées pour le Défi Santé 2019 qui se tiendra du 1er au 30 avril et vérifiera auprès du Conseil s'il désire y prendre part.

12. Autres sujets

a) Proclamation – Avril est le Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT que des milliers de Québécois reçoivent un diagnostic de cancer et que cette

annonce représente un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

2019.03.22 Sur la proposition de Isabelle Hébert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et d'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

b) Proclamation – Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme – 2 avril

CONSIDÉRANT que l'autisme connaît la plus rapide expansion dans le monde parmi tous les troubles graves de développement ;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 2 avril Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme, afin de mettre en évidence la nécessité d'aider à améliorer la vie des enfants et des adultes qui souffrent de ce trouble ;

CONSIDÉRANT que les principaux intervenants du Québec reconnaissent Avril comme mois de l'autisme et en font une occasion privilégiée pour informer et sensibiliser le grand public sur l'autisme et les autres troubles envahissants ;

2019.03.23 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer le 2 avril « Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme » et d'encourager les concitoyennes et concitoyens à prendre conscience de ce trouble pour une société sans discrimination, qui reconnaisse pleinement la dignité et les droits de chaque être humain, peu importe les capacités des personnes.

c) Demande d'appui financier – Association des parents d'enfants handicapés Richelieu-Val-Maska

L'Association des parents des enfants handicapés Richelieu-Val-Maska invite la Municipalité à participer à l'amélioration de la qualité de vie des familles ayant des enfants avec des besoins particuliers en apportant une contribution monétaire pour la tenue de son souper-bénéfice annuel du 6 avril 2019, et cela un programme de reconnaissance selon l'ampleur du don effectué.

Le Conseil ne désire pas donner suite à cette demande.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en février 2019 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. Levée de l'assemblée

2019.03. Sur la proposition de Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21 h 35.

LISTE DES COMPTES À PAYER EN MARS 2019

1	Total des salaires	16 985.09 $
2	Gestim (services d'inspection)	965.22 $
3	Postes Canada (livraison journal et achat de 100 timbres)	156.74 $
4	Ministère du Revenu du Québec	3 464.73 $
5	Revenu Canada (DAS fev)	1 428.14 $
6	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 130.00 $
7	Location de l'entrepôt	1 006.03 $
8	Entreprise S. Gaudette (taxe municipale pour garage)	1 031.26 $
9	Télébec	122.98 $
10	RIM (téléphone)	116.12 $
11	Vidéotron (cellulaire inspecteur)	68.14 $
12	Maskatel (interurbains télécopieur)	1.39 $
13	Matrec (collecte conteneur loisirs)	86.25 $
14	Atelier Transition (destruction de documents)	34.49 $
15	La Capitale (assurance collective -mars 2018)	863.85 $
16	Fond de l'information foncière (mutations)	4.00 $
17	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	537.52 $
18	RIAM (matières recyclables)	936.20 $
19	RIAM (matières organiques)	271.35 $
20	RIAM (résidus domestiques)	2 097.67 $
21	Excavation Michel Lemay (3e versement - contrat neige)	14 716.80 $
22	Excavation Michel Lemay (abrasif et transport)	2 275.67 $
23	Sel Frigon (sel à déglaçage)	4 541.22 $
24	Aquatech (assistance de janvier 2019)	1 124.90 $
25	Aquatech (assistance février 2019)	1 124.90 $
26	Aquatech (assistance mars 2019)	1 124.90 $
27	Société de l'Assurance automobile du Québec (immatriculation camion/tracteur)	988.34 $
28	RARC - Eau gelée au 820, 5e rang (s*era facturé au prop)*	42.00 $
29	Banque Royale du Canada (versement pour le prêt 2 - réseau d'égout)	7 682.06 $
30	Buropro Citation (achat de livres)	264.08 $
31	Buropro Citation (contrat de service photocopieur)	304.32 $
32	Fourniture de bureau Denis - papeterie	118.43 $
33	Emballages Maska (verres pour festivals à facturer à OTJ)	241.51 $
34	Énergies Sonic (propane du pavillon)	152.43 $
35	Municipalité St-Jude (achat des pinces de désincarcération)	4 114.83 $
36	MRC des Maskoutains (serv ingénieur - réseau d'égout rue de l'École)	129.38 $
37	MRC des Maskoutains (service juridique - entente de services)	63.25 $
38	MRC des Maskoutains (serv ingénieur - réfection rang Fleury)	173.94 $
39	MRC des Maskoutains (quote-part)	17 521.00 $
40	Garage Morin (changement d'huile - Camion)	135.87 $
41	Hébert et Marsolais (facture progressive)	6 323.63 $
42	Rona (quincaillerie, outils, gants…)	177.91 $
43	Laboratoires Montérégie (travaux ponceau rang Fleury)	1 011.79 $
44	Ville de Saint-Hyacinthe (adhésion cour municipale)	229.95 $
45	Automation RL (problème ordinateur de l'usine)	537.63 $
46	Coop Comax (détecteur monoxyde carbone pour pavillon et lubrifiant)	66.06 $
47	Rona (équerre, rallonge, scie circulaire)	226.65 $
48	Axio environnement (demande de CA à l'environnement)	2 874.38 $
49	Les Entreprises BJB (réparations de luminaires)	427.42 $
50	EMI (configuration partage réseau /site web sur Dreamweaver ordinateur biblio)	80.48 $
51	ADT (système d'alarme - surveillance centrale - pavillon, et bureau)	871.97 $
52	PG Solutions (transférer logiciel PG de l'inspecteur au bureau de la DG)	257.54 $
53	Canada Fastenal (maintenance pour souffleur)	39.41 $
54	Rona (piles pour loisirs et usine)	65.33 $
55	Comax (propane, pâte à souder et détecteur de fumée pour pavillon)	51.53 $
56	Les Télésystèmes du Québec (radio, chargeur….)	1 667.14 $
57	Les Télésystèmes du Québec (coût mensuel, utilisation réseau cellulaire)	67.84 $
58	Visa (Bureau en gros - batterie pour ordinateur)	183.95 $
59	Visa (Don Défi Entreprises - Fondation Aline Letendre)	100.00 $
60	Visa (Walmart - Collation et crème pour le café)	34.33 $
61	Visa (Walmart - Vêtements inspecteur)	103.47 $

62	Visa (Tigre géant - Pantalons et T-shirts inspecteur)	80.48 $
63	Visa (essence camion)	421.32 $
	Total des comptes à payer	**103 307.61 $**

Je soussignée Carole Denis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, maire

Carole Denis, directrice générale et secrétaire-trésorière